Justice climatique : «Courrier de mission» fait le point sur l'action du Défap

En ce mois de juin dans « Courrier de mission », Guylène Dubois a reçu François Fouchier, membre du Conseil du Défap, pour parler de sauvegarde de la création, de justice climatique… et du dernier projet de « compensation carbone » du Défap. Un projet que le Défap a décidé d'élargir aux particuliers ou aux Églises qui voudraient, en le soutenant, avoir l'opportunité de réduire leur propre empreinte écologique.



© *Secaar*

Quoi de commun entre des foyers destinés à limiter la consommation de bois de chauffe, une ferme-école, une pompe solaire et des biodigesteurs ? Réponse : tous font partie de

projets soutenus par le Défap dans le cadre de sa démarche de « compensation carbone ». Une démarche initiée à la suite d'une décision de son Conseil de 2022, et dont les traductions concrètes se multiplient… Le dernier de ces projets en date, visant à équiper un village du Bénin d'une infrastructure destinée à transformer les déchets agricoles en gaz à usage domestique, a d'ailleurs été ouverte par le Défap à la fois à des particuliers et à d'autres institutions liées aux Églises : chacun peut ainsi, en soutenant ce projet par un don, contribuer à réduire sa propre empreinte carbone…

Donnez pour ce projet !

Cette démarche, et ces projets, ont été exposés en ce mois de juin dans « Courrier de mission », l'émission du Défap diffusée sur Fréquence protestante et Radio FM+. Avec comme invité, au micro de Guylène Dubois, une personnalité engagée de longue date en faveur de la sauvegarde de la création, à la fois au sein de son Église, l'EPUdF, et au sein du Défap : il s'agissait de François Fouchier. Délégué Provence Alpes Côte d'Azur du Conservatoire du littoral, il est aussi membre du Conseil du Défap, et le représente depuis des années auprès du Secaar (Service chrétien d'appui à l'animation rurale).

Comment le Défap agit pour la justice climatique

Courrier de Mission

Émission du 16 juin 2024 sur Fréquence Protestante

On pourrait se demander en quoi théologie rime avec écologie. Et pourquoi il est nécessaire que les Églises s'engagent dans ce domaine. C'est précisément ce qui caractérise l'action du Secaar, réseau de dix-neuf Églises et organisations chrétiennes d'Afrique et d'Europe, présent dans une douzaine de pays, qui cherche depuis sa création à promouvoir un

développement « holistique », c'est-à-dire réconciliant toutes les dimensions de l'être humain : spirituelle, sociale et matérielle. Ses actions se déploient selon cinq axes de travail : le développement intégral (considérer l'être humain comme une créature avec des besoins matériels mais également relationnels et spirituels), l'agroécologie (maintenir les équilibres des écosystèmes), le climat et l'environnement (système alimentaire mondial plus juste, avec respect de l'environnement), les droits humains (promotion de la dignité humaine et accès équitable aux ressources), et la gestion de projet (accompagnement et/ou suivi). « L'homme ne vivra pas de pain seulement » : l'être humain est un tout…

Le Secaar, c'est une trentaine d'années d'histoire et d'expériences, une approche bien spécifique mêlant étroitement spiritualité et solidarité ; et c'est aussi une organisation dont le Défap est membre fondateur, et avec lequel il entretient des liens suivis. Voilà pourquoi le Défap a choisi de s'appuyer sur son expertise pour mettre en place un programme ambitieux de réduction de son empreinte écologique, en deux volets : réduction des émissions de gaz à effet de serre, et compensation des émissions résiduelles par le soutien à des projets portés par le Secaar.

Des projets bons pour l'environnement et pour les populations locales

Ce partenariat répond à la volonté de protéger l'environnement, tout en améliorant les conditions de vie des populations sur place : pas question de donner dans le « greenwashing », et d'aller, par exemple, planter des arbres au détriment des cultures vivrières de paysans locaux ! Cette préoccupation se retrouve dans tous les projets déjà soutenus par le Défap dans le cadre de sa démarche de réduction de son empreinte écologique. C'était le cas des « foyers améliorés » dont ont été équipés des villageois de la région de la Kara, au Togo : plus économes en bois, ils permettaient en même temps de protéger la santé des cuisinières. C'est le cas de la

pompe solaire que le Défap aide à installer dans une ferme-école du Secaar : elle permettra de fournir des ressources en eau pour les périodes de sécheresse en utilisant une énergie propre – et permettra ainsi à l'établissement de continuer à diffuser les bonnes pratiques agricoles auprès de ses élèves.

C'est le cas, enfin, du projet de biodigesteurs pour Agbonan, au Bénin. Avec cet aspect supplémentaire, pour ce dernier projet, qu'à travers lui, le Défap va au-delà de la seule compensation carbone : car les émissions de CO2 que ce projet doit éviter seront supérieures aux émissions du Défap… Voilà pourquoi ce projet est désormais ouvert aux particuliers ou Églises qui souhaitent le soutenir.

Toutes les explications sont ici :

Des biodigesteurs pour Agbonan : présentation par Maëlle NKOT, notre Chargée de projets

Par votre don, vous contribuerez à plus de justice climatique, en soutenant un projet bon pour l'environnement et bon pour les villageois :

- **avec 50 € : Vous participerez à la sensibilisation de 4 ménages à la gestion et au tri des déchets.**
- **avec 100 € : Vous participerez à la formation de 10 personnes à l’utilisation d’un biodigesteur.**
- **avec 150 € : Vous participerez à l’achat de 5 brouettes pour le transport des déchets.**
- **avec 800 € : Vous participerez à l’équipement de 75 ménages pour le tri des déchets.**
- **avec 1200 € : Vous participerez à l’achat et la construction d’un biodigesteur.**